

Marché Public : Pigerolles, schéma directeur des aménagementements du bourg comprenant l'aménagement de la route D8 et de la place Saint Etienne

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES A PROCEDURE
ADAPTEE A LOT UNIQUE

[Marché n°2024-2303-01

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Gentioux-Pigerolles

Contact :

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Maison du Parc

7 route d'Aubusson

Téléphone : 05 55 96 97 14

Courriel : marche.public@pnr-millevaches.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
17 juillet 2024 18 :00

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 2.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 3.	CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ	4
ARTICLE 4.	VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	4
ARTICLE 5.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
ARTICLE 6.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 7.	DATE LIMITE ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 8.	JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 9.	NEGOCIATION.....	7
ARTICLE 10.	INFRUCTUOSITE	7
ARTICLE 11.	INFORMATION DES CANDIDATS	7
ARTICLE 12.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	7

ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Maître d'ouvrage : Commune de Gentioux-Pigerolles

Mairie de Gentioux-Pigerolles
Le bourg
23340 GENTIOUX PIGEROLLES
<https://gentioux-pigerolles.fr/>
SIRET : SIRET : 212 309 009 00018

Contacts :

Renseignements techniques

MOREIRA Georges
Maire délégué de Pigerolles
Mobile : 06 80 50 07 62
Adresse mail : mairie.pigerolles@gmail.com

Renseignements administratifs

FAULLE Nicolas
Adjoint administratif
Téléphone : 05 55 67 90 16
Adresse mail : mairie.gentioux@wanadoo.fr

Délégation partielle de la maîtrise d'ouvrage au :

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Maison du Parc
7 route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
www.pnr-millevaches.fr
SIRET : 251 900 130 00013

Contacts :

Renseignements techniques

BELLOC Anaïs
Chargée de missions urbanisme & cadre de vie
Mobile : 06 31 67 51 05
Adresse mail : a.belloc@pnr-millevaches.fr

Renseignements administratifs

HUET Olivier
Responsable administratif et financier
Mobile : 07 88 77 25 21
Adresse mail : raf@pnr-millevaches.fr

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'étude **d'un schéma directeur et de propositions d'aménagements chiffrées à l'échelle du bourg** ainsi que **la conception et la réalisation du réaménagement de la traversée du bourg de Pigerolles** (route Départementale D8 et ses abords immédiats) **et de la « Placette Saint-Etienne »** (parcelle AY 0062).

ARTICLE 3. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Nature du marché : Marché de prestations intellectuelles.

Procédure : Le présent marché est un marché à procédure adaptée (Article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique).

Type de marché :

Marché à tranches optionnelles.

Décomposition en lots :

Le marché comprend un lot unique, l'objectif étant de concevoir et réaliser des aménagements homogènes à l'échelle du bourg.

Décomposition en tranches :

Le marché est découpé en une tranche ferme et une tranche optionnelle. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'affermir ou de renoncer à la mise en œuvre de la tranche optionnelle. Aucune indemnité de dédit ou d'attente ne seront versées au prestataire le cas échéant.

Montant prévisionnel du marché

Montant prévisionnel du marché : 25 000 € TTC dont 20 000 € TTC pour la tranche ferme.

Enveloppe prévisionnelle pour les travaux de réaménagement de la traversée du bourg : 50 000 € TTC.

Durée et délai d'exécution : La fin d'exécution du marché est fixée au 28 février 2026. Des échéances intermédiaires sont fixées dans le cahier des charges.

Durée de validité des propositions : elle est fixée à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Forme de l'attributaire : aucune forme juridique n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 4. VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les variantes sont interdites, aucune prestation supplémentaire n'est envisagée.

ARTICLE 5. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation,
- Le cahier des charges particulières,
- Un bordereau des prix à compléter,

- Un formulaire de candidature à compléter,
- Annexe : étude préalable.

Le marché est régi par le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (arrêté du 30 mars 2021) consultable sur le site Legifrance.

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043310613/2023-08-31>).

ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat devra présenter un dossier en langue française comprenant :

- le formulaire de déclaration de candidature complété,
- **un état des moyens** en matériels et en personnels (CV, diplômes, etc.) de la ou des structures, et les compétences que le candidat prévoit mettre à disposition lors de la réalisation de la mission. Le candidat doit préciser son organisation interne avec la désignation d'un chef de projet et les modalités de travail en commun notamment dans le cas d'une équipe associant plusieurs structures.

La mission requiert l'intervention d'un paysagiste concepteur mandataire avec une compétence en aménagement d'espaces publics y compris réalisation de chantier. Il devra également rassembler des compétences dans les domaines de l'urbanisme, du paysage, de l'aménagement durable ; du patrimoine bâti et avoir de solides connaissances dans les domaines des VRD.

S'il ne s'estime pas compétent dans tous les domaines requis par la mission, le candidat doit indiquer le ou les partenaires avec lesquels il travaillera et préciser les modalités de leur intervention, les éléments de prestation confiés, le moment et le nombre de jour de l'intervention, ...

Les capacités de communication graphique, d'animation et de concertation seront essentielles pour la sélection des candidatures. L'expérience en études et projets similaires en milieu rural sera un plus.

La compétence s'apprécie au travers de diplômes mais aussi de certificats et d'expériences professionnelles.

- **une sélection de références** récentes en lien avec la nature de la prestation attendue

- **la proposition de prix** (bordereau des prix fourni à compléter).

Vacation horaire pour les interventions du paysagiste concepteur et celles des ses éventuels partenaires par type de prestation selon la liste définie à l'article 2 du présent cahier des charges.

Les prix sont réputés inclure : l'ensemble des dépenses résultant de l'exécution des prestations (temps de réalisation, participation aux réunions techniques, frais d'étude y

compris interventions extérieures éventuelles, l'acquisition et l'entretien du matériel, l'achat de données, frais de déplacement et de séjour...)

Ils comprennent également les droits de cession à titre non exclusif

ARTICLE 7. DATE LIMITE ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

marche.public@pnr-millevaches.fr

L'objet du mail devra être le suivant : **Marché MP2024-2303-01 Offre [Nom de l'entreprise candidate]**

Les formats de documents acceptés sont les suivant : .pdf, .odt, .ods, .odp, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx. Les formats exécutable .exe ou l'utilisation de macro-commandes dans les documents n'est pas acceptée.

Une copie papier de sauvegarde sous pli fermé avec mention « Ne pas ouvrir » pourra être envoyée en recommandé avec accusé réception à :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Millevalches en Limousin

Responsable administratif

7 Route d'Aubusson

19290 MILLEVACHES

En cas de transmission de plusieurs offres par le même candidat, seule la dernière offre sera prise en compte. Chaque transmission devra donc comprendre l'ensemble des documents (candidature et offre).

La date limite de transmission des offres est fixée au 17 juillet 2024 18 :00.

ARTICLE 8. JUGEMENT DES OFFRES

Conformément au code de la commande publique, les offres reçues seront jugées sur l'ensemble des tranches.

Les offres reçues seront évaluées selon les critères suivants :

Critères de jugement	Pondération
Références du candidat, pertinence des moyens et des compétences des personnes susceptibles d'intervenir, en particulier en conception d'aménagement paysager, de constructions publiques et de réalisation de travaux	30%
Valeur technique de l'offre au vu des attentes du maître d'ouvrage, la clarté du propos et la capacité de synthèse, la qualité des rendus et leur compréhension pour tous les publics. Les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour assurer la mission dans son contexte y compris le calendrier. Le calendrier, le déroulé et l'organisation proposés devront être explicites et détaillés.	30%
Prix des prestations ¹	40%

¹ Le nombre de points sera calculé selon la formule suivante : Prix le plus bas/Prix de l'offre examinée*40.

ARTICLE 9. NEGOCIATION

Après examen des offres et l'établissement d'un premier classement, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation avec les 2 candidats les mieux notés. Un classement définitif sera établi à l'issue de cette étape. La négociation pourra porter sur les volets technique ou financier. Les offres inappropriées ou anormalement basses ne seront pas retenues pour la phase de négociation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 10. INFRUCTUOSITE

En cas d'infructuosité, le pouvoir adjudicateur en informera les candidats éventuels et pourra procéder à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

ARTICLE 11. INFORMATION DES CANDIDATS

L'ensemble des candidats sera informé de la suite donnée à leur offre.

ARTICLE 12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le candidat retenu devra fournir les pièces suivantes dans un délai de 8 jours :

- Certificat social, attestation fiscale et attestation de vigilance délivrés par l'URSSAF selon les dispositions de l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.
- Un relevé d'identité bancaire
- Un acte d'engagement qui lui sera communiqué pré-rempli et qu'il devra retourner après signature.